



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

234-2023 Attribution marché - Réhabilitation de la STEP de Roujan

Vu la consultation n° T-PA-17402 lancée le 13 juin 2023 sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 12 septembre 2023 (1 plis déposé)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 17 octobre 2023, préalablement à la présente,

Il est proposé de retenir l'entreprise SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes pour l'offre variante d'un montant de travaux de 1 660 000.00 € HT soit 1 992 000.00 € TTC

Le Président demande au Conseil :

- DE VALIDER la proposition de la commission des marchés pour l'attribution du marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan à la société SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes pour un montant de travaux de 1 660 000.00 € HT soit 1 992 000.00 € TTC
- DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise citée ci-dessus ainsi que tout document relevant de ce marché de travaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix de l'entreprise tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes pour un montant de travaux de 1 660 000.00 € HT soit 1 992 000.00 € TTC
- DIT que les crédits sont inscrits au budget Régie Assainissement 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

 